

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER

Un inadmissible silence

Par Jean-François Buet, Président de la FNAIM

7 novembre 2014

Les Français attendaient l'intervention télévisée du Chef de l'Etat pour comprendre quel cap guidait la marche du pays. Ils espéraient qu'il était conscient des enjeux et qu'il avait identifié les leviers de la relance. Ils ont été déçus: pas un mot sur le secteur à la fois le plus affaibli de notre économie et le plus porteur de chances pour l'emploi et l'équilibre social des familles, le logement.

Face à un manque total de politique du logement cohérente et pérenne, ce silence est inadmissible. Il confirme malheureusement l'impression laissée par les récentes annonces de l'exécutif qui sous entendent la suppression des aides personnelles à l'accession, la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en zone tendue, la suppression de la possibilité de louer aux ascendants et descendants initialement introduite dans le dispositif Pinel. Ces intentions que nous dénonçons sont autant de gestes inconséquents, qui mettent à bas le plan Valls annoncé à la rentrée.

La FNAIM, au nom des Français, appelle de ses vœux un sursaut politique : le pays ne retrouvera pas le chemin de la croissance sans un soutien puissant de la demande de logements. Il est urgent de voir les apports de notre secteur à la richesse nationale et de cesser de le pénaliser par une fiscalité confiscatoire, un financement inconstant et une complexité juridique hors de propos.

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).